

eaprofesseur
emplois d'avenir professeur



**RECRUTEMENT
DES EMPLOIS D'AVENIR PROFESSEUR
ET CONCOURS ENSEIGNANTS**

POINT D'ÉTAPE

JEUDI 14 FÉVRIER 2013



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

LE DISPOSITIF

« EMPLOIS D'AVENIR PROFESSEUR »

Le dispositif « emplois d'avenir professeur » (EAP) est un **dispositif d'aide à l'insertion professionnelle dans les métiers du professorat** et un **pilier important de la réforme de la formation initiale des enseignants**. Il vise à permettre à davantage d'étudiants d'origine modeste de s'orienter vers les métiers de l'enseignement en leur proposant un parcours professionnalisant et en les accompagnant financièrement.

En élevant le niveau de recrutement des enseignants à bac + 5, la réforme de la masterisation a détourné de ces carrières les étudiants issus des milieux les moins favorisés. Or l'adéquation entre la composition sociologique du corps enseignant et la physionomie de l'ensemble de la société française a toujours été une clé de la réussite de notre système scolaire. Il s'agit donc, avec les EAP, d'encourager les vocations chez des jeunes qui n'auraient sans cela peut-être jamais envisagé des études aussi longues et de **redonner au métier d'enseignant un rôle majeur de promotion sociale et républicaine**.

Le dispositif « emplois d'avenir professeur » contribue également à répondre aux besoins de recrutement à venir et à renforcer l'attractivité de certaines filières ou de certaines académies où le nombre des candidats est insuffisant.

L'éducation nationale recrutera **18 000 emplois d'avenir professeur d'ici 2015**. **4 000 sont actuellement en cours de recrutement**.

QU'EST-CE QU'UN EMPLOI D'AVENIR PROFESSEUR ?

Les emplois d'avenir professeur offrent à des étudiants boursiers se destinant à l'enseignement la **possibilité d'entrer progressivement dans le métier** grâce à un parcours visant le développement de leurs compétences professionnelles et l'acquisition d'une véritable expérience de terrain. Les étudiants concernés se voient ainsi confier un **emploi à temps partiel au sein d'une école ou d'un établissement scolaire**, sur une base moyenne de 12 heures par semaine. Cette durée peut varier au fil de l'année afin de leur permettre de suivre leur formation universitaire, de préparer et de passer leurs examens universitaires et, en fin de parcours, les concours. Ils sont, au sein de l'école ou de l'établissement scolaire, encadrés et conseillés par un **tuteur qui les suivra tout au long de leur formation** au métier de professeur.

Les étudiants recrutés dans le cadre d'un EAP bénéficient d'une **aide leur permettant de financer la suite de leurs études**. Cette aide prend la forme de nouvelles bourses de service public, dont le montant vient s'ajouter à la rémunération des heures de mission effectuées dans une école ou un établissement scolaire, et aux bourses sur critères sociaux. Les revenus mensuels d'un EAP sont ainsi de **900 euros en moyenne**.

En contrepartie de cette formation professionnalisante et de cet accompagnement financier, les étudiants doivent **s'engager, au terme de leur contrat d'emploi d'avenir professeur, à se présenter aux concours de l'enseignement** organisés par l'État.

QUI EST CONCERNÉ PAR LES EMPLOIS D'AVENIR PROFESSEUR ?

Le dispositif «emplois d'avenir professeur» s'adresse aux étudiants **boursiers en deuxième année de licence, en troisième année de licence ou en première année de master, âgés de moins de 25 ans** (ou de moins de 30 ans dans le cas d'étudiants en situation de handicap).

Sont prioritaires les étudiants qui effectuent leurs études dans une académie ou dans une discipline connaissant des besoins particuliers de recrutement, qui ont résidé au moins deux ans dans une zone urbaine sensible, dans une zone de revitalisation rurale ou dans un département d'outre-mer, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy ou à Saint-Pierre-et-Miquelon, ou qui ont effectué au moins deux années d'études secondaires dans un établissement situé dans l'une de ces zones ou dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire.



COMMENT BÉNÉFICIER DU DISPOSITIF EMPLOI D'AVENIR PROFESSEUR ?

- 1.** L'étudiant(e) remplit un dossier de candidature et formule une demande de bourse de service public (documents disponibles depuis le mois de décembre 2012 sur les sites des universités, des rectorats, etc.).
- 2.** Le dossier de candidature est complété par l'université (avis du directeur de la composante dans laquelle l'étudiant(e) est inscrit(e)), qui le transmet ensuite au rectorat d'académie.
- 3.** Une commission académique vérifie que le candidat ou la candidate remplit bien les conditions pour bénéficier d'un EAP et émet un avis quant à son aptitude à occuper cet emploi (projet professionnel, résultats universitaires, etc.).
- 4.** Une fois la candidature retenue, le rectorat transmet le dossier à une école ou un établissement scolaire sélectionné en tenant compte des préférences et du lieu d'études du futur EAP.
- 5.** L'école ou l'établissement scolaire prend alors contact avec le futur EAP pour un entretien et la signature du contrat.

Le contrat de travail, d'une durée d'un an renouvelable deux fois, précise le lieu d'affectation, la durée moyenne hebdomadaire de travail, le descriptif des missions et rappelle les deux engagements pris par l'EAP, à savoir suivre une formation universitaire et présenter l'un des concours de recrutement d'enseignants du premier ou du second degré organisés par l'État.

QUELS SONT LES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES QUI PEUVENT ACCUEILLIR LES EMPLOIS D'AVENIR PROFESSEUR ?

Les EAP peuvent être accueillis dans les écoles et établissements de l'enseignement public, de l'enseignement privé sous contrat, et de l'enseignement agricole.

DES MISSIONS ÉVOLUTIVES EN FONCTION DU NIVEAU D'ÉTUDES DE L'EMPLOI D'AVENIR PROFESSEUR

Les missions d'appui éducatif qui sont confiées à l'EAP sont en lien direct avec son projet professionnel et **évoluent au fil du temps afin de se rapprocher progressivement des compétences exigées par le métier d'enseignant.**

En deuxième année de licence, elles consistent essentiellement dans une **observation** active des différents niveaux d'enseignement, des différentes fonctions de l'école ou de l'établissement scolaire et dans **l'accompagnement d'activités péri-éducatives complémentaires aux enseignements**, notamment dans le domaine des sciences, des langues vivantes ou pour les activités culturelles, artistiques ou sportives.

En troisième année de licence ou en première année de master, il s'agit de **pratique accompagnée** intégrant une prise en charge progressive de séquences pédagogiques en présence et sous la responsabilité d'un enseignant et, éventuellement, de la participation à l'évaluation d'activités (en première année de master).

Quel que soit son niveau d'études, l'EAP participe aux **activités de soutien et d'aide ou d'accompagnement individualisés** organisés dans l'école ou l'établissement scolaire.

UNE FORMATION PROFESSIONNALISANTE AU SEIN DE L'UNIVERSITÉ

Les EAP pourront bénéficier de l'offre de formation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) et des universités. Ils pourront notamment s'inscrire aux **unités d'enseignement de préprofessionnalisation dédiées à la préparation aux carrières de l'enseignement** qui seront développées dans le cadre des cursus de licence. Les EAP pourront ainsi être accompagnés à la fois par l'université et par leur tuteur au sein de l'école ou de l'établissement d'accueil.

La création des emplois d'avenir professeur et des écoles supérieures du professorat et de l'éducation constitue l'un des grands axes de la réforme de la formation des enseignants. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche travaille également à **l'élaboration de nouveaux parcours de licence destinés aux étudiants souhaitant devenir enseignant**. Ces nouveaux parcours leur permettront de préparer au mieux la poursuite des études vers les masters mention « enseignement, éducation et formation » qui seront proposés dans les ESPE.

POINT D'ÉTAPE SUR LES RECRUTEMENTS D'EMPLOIS D'AVENIR PROFESSEUR

La mise en place des emplois d'avenir professeur (EAP) est le fruit d'une collaboration renforcée entre le ministère de l'éducation nationale, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Afin de préparer les premiers recrutements, l'accent a été mis ces six derniers mois sur l'organisation par les universités d'une communication à destination des étudiants boursiers susceptibles de se destiner au métier d'enseignant et sur l'identification par les rectorats des écoles et établissements scolaires pouvant accueillir un EAP.

Le processus de recrutement a débuté au mois de janvier dans les académies et est en cours de finalisation pour cette année scolaire.

UN DISPOSITIF QUI RENCONTRE UN GRAND SUCCÈS

Plusieurs milliers de candidatures ont été déposées dans les deux premières semaines après le lancement du dispositif. Le processus de recrutement est en cours de finalisation : **l'objectif de 4 000 emplois d'avenir professeur sera atteint avant la fin des vacances d'hiver.**

LE PROFIL DES PREMIERS EMPLOIS D'AVENIR PROFESSEUR

46,6 % des premiers EAP ont été recrutés **dans le premier degré** et **53,4 % dans le second degré.**

Les candidats retenus représentent l'ensemble des disciplines mais **deux tiers ont été recrutés dans les disciplines identifiées comme prioritaires** : 24 % sont des étudiants en lettres, 18 % des étudiants en mathématiques, 20 % des étudiants en anglais ou en allemand.

Tous degrés confondus, **50 % des étudiants retenus sont en deuxième année de licence, 33 % en troisième année de licence et 17 % en première année de master.**

94 % d'entre eux **ont fait le choix d'être affectés dans une école ou un établissement de l'enseignement public**, 5 % dans une école ou un établissement de l'enseignement privé sous contrat et 1 % dans un établissement de l'enseignement agricole.

Dans le premier degré, 87 % sont des femmes et 13 % des hommes. Cette répartition est respectivement de deux tiers/un tiers dans le second degré, mais elle varie selon les disciplines.

Hélène veut devenir enseignante. Elle est boursière.

**Nous la soutenons
dans ses études
en lui proposant
une première
expérience
rémunérée
sur le terrain.**

**AMBITION
ENSEIGNER**

18 000 EMPLOIS D'AVENIR PROFESSEUR

L'éducation nationale propose un emploi d'avenir professeur aux boursiers de l'enseignement supérieur se destinant à une carrière d'enseignant. Accessible à partir de la licence 2, cet emploi permet de bénéficier d'un parcours de professionnalisation et d'une aide financière pour poursuivre ses études.

POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR [EDUCATION.GOUV.FR/EMPLOI-AVENIR-PROFESSEUR](https://education.gouv.fr/emploi-avenir-professeur)

ea professeur
emplois d'avenir professeur



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Victor veut devenir enseignant. Il est boursier.

Nous le soutenons dans ses études en lui proposant une première expérience rémunérée sur le terrain.

**AMBITION
ENSEIGNER**

18 000 EMPLOIS D'AVENIR PROFESSEUR

L'éducation nationale propose un emploi d'avenir professeur aux boursiers de l'enseignement supérieur se destinant à une carrière d'enseignant. Accessible à partir de la licence 2, cet emploi permet de bénéficier d'un parcours de professionnalisation et d'une aide financière pour poursuivre ses études.

POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR EDUCATION.GOUV.FR/EMPLOI-AVENIR-PROFESSEUR

ea professeur
emplois d'avenir professeur



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

CONCOURS 2013 ET 2014 LE DÉBUT D'UNE DYNAMIQUE NOUVELLE



Le Président de la République a pris l'engagement de créer 60 000 postes dans l'éducation d'ici la fin du quinquennat. Cet engagement se traduira, pour l'éducation nationale, par 54 000 emplois supplémentaires, dont 48 000 emplois d'enseignants.

Afin de pourvoir ces nouveaux postes et de remplacer tous les départs, notamment les départs à la retraite, ce sont **près de 150 000 recrutements qui seront réalisés d'ici 2017 par la voie des concours externes d'enseignants.**

Les concours 2013 et 2014 mettent un coup d'arrêt aux suppressions de postes qui ont tant affaibli notre système scolaire ces cinq dernières années et doivent permettre de recruter plus de 40 000 enseignants.

Les mesures adoptées ou annoncées par le gouvernement en matière d'éducation semblent d'ores et déjà avoir eu un impact favorable : **les résultats des épreuves d'admissibilité des concours 2013 révèlent la mise en place d'une dynamique nouvelle, confirmée par les premières tendances des inscriptions aux concours 2014.**

POINT D'ÉTAPE SUR LES CONCOURS 2013 : DES CANDIDATS PLUS NOMBREUX ET DE QUALITÉ

L'augmentation des postes proposés aux concours 2013 et le message politique qui l'a accompagnée ont permis non seulement d'enrayer la baisse des inscriptions et des taux de présence mais aussi d'inciter davantage de candidats à s'inscrire et à passer les épreuves d'admissibilité.

● L'augmentation du nombre d'inscrits

Le nombre d'inscrits aux concours externes 2013 a progressé de manière significative par rapport à la session 2012. Cette hausse, bien que plus ou moins forte selon les niveaux d'enseignement, les disciplines et les académies, a été générale : **+ 2 % pour le concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE), + 8,5 % pour le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES), + 11,5 % pour l'agrégation.** Elle a mis fin à plusieurs années de lente mais constante dégradation du nombre d'inscrits aux concours externes de l'enseignement (- 60,1 % pour le CRPE, - 47,4 % pour le CAPES et - 19,7 % pour l'agrégation entre la session 2007 et la session 2011).

● La hausse du nombre de présents aux épreuves écrites d'admissibilité

Le nombre de candidats présents aux épreuves d'admissibilité des concours externes 2013, qui se sont déroulées à l'automne dernier, a augmenté de manière plus importante encore que le nombre d'inscrits : + 9,2 % pour le CRPE et + 14,1 % pour le CAPES¹, par rapport aux concours 2012.

¹ Les épreuves de l'agrégation n'ont pas encore débuté.

● La progression du nombre de candidats admissibles suite aux épreuves écrites

Les résultats des épreuves d'admissibilité des concours externes 2013 sont maintenant connus.

Pour ce qui est du premier degré, le nombre de candidats admissibles au CRPE a augmenté de 40 % par rapport à l'année précédente, **mais d'importantes disparités demeurent entre académies**. Ce n'est que par une politique structurelle, de long terme, que ces difficultés de recrutement pourront être progressivement résorbées. **Le dispositif « emploi d'avenir professeur »** en particulier, qui permet d'offrir à des étudiants boursiers se destinant au métier d'enseignant un parcours professionnalisant et une aide financière, **peut contribuer à améliorer la situation dans les académies déficitaires**.

Les admissibilités au CAPES ont, quant à elles, progressé de 14,6 %. **Toutes les disciplines ont connu des évolutions positives**, y compris celles qui rencontrent des difficultés de recrutement depuis la mise en œuvre de la réforme de la masterisation en 2010 : l'anglais, les lettres classiques et modernes, les mathématiques et l'éducation musicale. Néanmoins, dans ces disciplines, il sera difficile de satisfaire les besoins de recrutement résultant des suppressions massives de postes du quinquennat précédent et des départs à la retraite. C'est pourquoi il est prévu, à l'issue des admissions qui seront prononcées en juillet prochain, de pouvoir recourir à des listes complémentaires pour pourvoir davantage de postes. Pour l'année scolaire 2013-2014, les postes restés vacants seront proposés à des agents contractuels afin qu'aucun élève ne soit laissé sans professeur.

L'objectif de ces concours de recrutement n'est cependant pas uniquement quantitatif. **Il est aussi et surtout d'avoir des candidats de qualité**. **Les jurys y veillent**, session après session, et on observe que **la moyenne des notes des candidats aux épreuves des concours reste stable dans le temps**.

INSCRIPTIONS AUX CONCOURS 2014 : DES PREMIÈRES TENDANCES TRÈS POSITIVES

Les inscriptions aux concours 2014 sont actuellement en cours et seront ouvertes jusqu'au 21 février prochain à 17h.

Les premières tendances observées sont très positives, mais il est difficile de réaliser des projections finales car le schéma d'évolution des inscriptions au cours de la période d'ouverture des serveurs varie d'une année à l'autre.

Ce bon démarrage indique toutefois que la campagne de communication lancée par le ministre de l'éducation nationale et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a porté ses fruits et que les mesures prises ou annoncées dans le cadre la refondation de l'École, notamment la réforme de la formation des enseignants, ont entraîné un regain de motivation chez les étudiants.

Étant donné le volume important de postes ouverts dans le cadre de cette session 2014, il est essentiel que cette dynamique favorable se maintienne jusqu'à la clôture des inscriptions.

Les chiffres définitifs seront disponibles fin février ou tout début mars, quelques jours étant nécessaires pour supprimer des bases de données les dossiers incomplets et les doubles inscriptions.

Toutes les informations sur :

EMPLOIS D'AVENIR PROFESSEUR

education.gouv.fr/emplois-avenir-professeur

 #EAP



CONCOURS ENSEIGNANTS

education.gouv.fr/recrutement

 #AmbitionEnseigner



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Contact presse

01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr